

De : HENRY Hugues PREF31 <hugues.henry@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : mardi 23 mars 2021 23:14
Cc : PREF31 pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 23-03-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 22 mars 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 314 (+19) hospitalisations en cours dont 56 (+8) en réanimation
- 665 (+17) personnes décédées

Du 13/03 au 19/03	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie
Taux d'incidence en population générale	188,6 / 100 000 ↗	206 / 100 000 ↗	200,9 / 100 000 ↗
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	136,7 / 100 000 ↗	125,6 / 100 000 ↗	124,3 / 100 000 ↗
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	47,76 % ↗

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

• Bilan chiffré au 23/03/2021

Au 23 mars 2021, 841 541 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

En Haute-Garonne, 155 120 injections ont été réalisées (106 456 premières injections et 48 664 secondes injections).

• Bilan de l'expérimentation du dispositif mobile du SDIS "Vaccibus" sur le week-end du 20 et 21 mars

Pour aller vers les populations vulnérables de plus de 75 ans des territoires ruraux du département Isabelle REDINI, déléguée départementale de l'ARS, et moi-même avons demandé au Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) de mobiliser un dispositif de vaccination mobile, le Vaccibus, et des effectifs pour ouvrir une ligne de vaccination à Estancarbon, et une autre à Caraman.

Il s'agissait ce week-end d'expérimenter ce nouveau dispositif en Haute-Garonne, dans la perspective de remobiliser ce Vaccibus régulièrement dans les semaines qui viennent, en le positionnant dans les cantons où il y a un besoin significatif de vaccination de proximité pour les personnes âgées vulnérables et isolés.

Ce week-end, 373 personnes vulnérables de plus de 75 ans ont ainsi pu recevoir une première injection dans ce cadre. Ces personnes s'étaient signalées auprès de leur maire, ou avaient été signalées par leurs proches précédemment.

La directrice de l'ARS et moi-même remercions le SDIS31, le conseil départemental 31, l'AMF31, la plateforme d'appel du CHU, et les maires des communes d'Estancarbon, de Caraman, et les communes environnantes, qui se sont mobilisés pour rendre cette expérimentation possible, et ouvrir ainsi la voie à d'autres interventions du Vaccibus dans les semaines qui viennent.

• Poursuite de l'intensification de la vaccination en Haute-Garonne avec l'ouverture du Hall 8 sur l'île du Ramier à Toulouse le week-end du 27 et 28 mars

Dans le cadre de l'accélération de la vaccination en Haute-Garonne, un nouveau lieu va ouvrir à Toulouse les samedi 27 et dimanche 28 mars.

Le Hall 8 du parc des Expositions (sur l'île du Ramier, accessible par le pont du Stadium), mis à disposition par la Mairie de Toulouse, sera ouvert ce week-end de 9h00 à 19h00, exclusivement sur rendez-vous.

Un nombre important de lignes de vaccination seront ouvertes tout le week-end, elles seront mises en œuvre grâce à l'engagement remarquable de plusieurs dizaines de volontaires du SAMU31, du SDIS31 et des associations de bénévoles de la sécurité civile et du Service de santé des armées.

Public concerné :

Cette opération s'adresse dans l'immédiat aux personnes âgées de plus de 75 ans, mais également aux personnes de 18-74 ans avec une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 et aux personnes de 50 à 74 ans avec comorbidités.

Prise de rendez-vous :

La prise de rendez-vous pour la première et la seconde injection (vaccin Pfizer) pourra s'effectuer à partir du mercredi 24 mars à 8h00 par téléphone (0 800 54 19 19 – numéro vert) et sur keldoc.com. Le rappel du vaccin sera également administré au Hall 8, le week-end du 24 et 25 avril.

Vous trouverez en pièce-jointe le communiqué de presse relatif à cette ouverture de nouveaux créneaux les 27 et 28 mars au Hall 8 du parc des Expositions à Toulouse.

4. Modifications du décret du 29 octobre 2020

Le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021, paru au Journal Officiel de la République Française du 20 mars 2021, a modifié le décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Il permet dorénavant aux groupes scolaires de pratiquer des activités sportives en intérieur : au sein de l'établissement scolaire, au sein des établissements sportifs couverts, ERP de type X (article 42) et au sein des salles de type L à usage multiple (article 45).

Vous trouverez le décret du 29 octobre 2020 modifié au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042475143/?isSuggest=true>

Le tableau de synthèse des mesures actualisé vous sera transmis prochainement.

5. Mesures et aides concernant la fermeture des commerces dans les territoires soumis au seul couvre-feu

Suite aux annonces du Premier Ministre de jeudi 18 mars, les mesures concernant les commerces restent inchangées pour le département de la Haute-Garonne :

- Les commerces demeurent ouverts, à l'exception des commerces non alimentaires des grands commerces et des centres commerciaux de plus de 20 000m². Les pharmacies en centre commercial restent ouvertes.
- Pour les commerces fermés, le click & collect reste une possibilité sauf pour ceux situés dans les centres commerciaux.
- Accès au fonds de solidarité : les commerces fermés administrativement bénéficieront du fonds de solidarité dans sa version renforcée avec un droit d'option pouvant aller jusqu'à 10 000 euros par mois ou 20% du chiffre d'affaires plafonné à 200 000 euros. Pour ceux dont le chiffre d'affaires serait supérieur à 1 million d'euros par mois, ils bénéficieront du dispositif de prise en charge des coûts fixes à hauteur de 70% pour les entreprises de plus de 50 salariés, 90% pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- L'activité partielle prise en charge à 100% sera appliquée pour les salariés de ces commerces ainsi que l'exonération de cotisations sociales.
- Ces commerces pourront également bénéficier d'une aide de 500 euros pour couvrir une partie des frais qu'ils pourraient engager pour se numériser et vendre à distance : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aides-francenum-transformation-numerique>

Vous trouverez le communiqué de presse relatif aux annonces du premier ministre sur le lien suivant :

https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=21BFD30D-2AC1-4972-9164-5E1C910218DD&filename=805%20-%20CP%20-%20Pr%C3%A9cisions%20sur%20les%20fermetures%20des%20commerces%20%C3%A0%20la%20suite%20des%20annonces%20du%20Premier%20ministre.pdf

6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT